

## Dossier :

Prévention psychologique :  
une orientation de travail  
originale et nécessaire

pages 4–5



Sylviane Giampino

>> spécial  
psychologues

# snuipp



snuipp.fsu

N° 82 - Mars 2010

# infos

## Agir !

édito



La logique de suppression de postes dans l'Éducation nationale entraîne une dégradation des conditions de travail mais le ministre s'entête !

Moins de postes n'est pas la solution, ni pour l'enseignement, ni pour l'éducation de manière large. En matière d'éducation, c'est la relation humaine qui doit prévaloir pour écouter, accompagner, encourager, stimuler, incarner la loi. Contrairement au gouvernement, nous considérons que pour lutter contre l'échec et les violences, il faut des enseignants, des assistants d'éducation et des personnels en nombre suffisant, formés et qualifiés, et issus pour une partie d'entre eux du champ médico-psycho-social. Leur travail collectif, au quotidien, permet et permettra de mieux prendre en charge les difficultés des élèves et d'apaiser les tensions.

Le gouvernement entendra-t-il les aspirations profondes de la population pour une société plus solidaire et moins clivée ?

Les psychologues, confrontés très souvent aux maux de l'école et de la société, ont aussi des inquiétudes sur leur devenir. Le ministère ignore leur demande de groupe de travail.

C'est pourquoi le SNUipp avec les autres organisations syndicales et associatives souhaite réunir les collègues pour débattre des enjeux et appeler à une forte mobilisation.

## Frais de déplacement : la gestion de la pénurie

### Des conséquences graves

Pour pallier l'indigence des moyens de fonctionnement, des IA préconisent de « rationaliser » les déplacements, voire, pour la tenue de réunions, d'utiliser les nouvelles technologies (réunions par téléphone par exemple). Ils délivrent des autorisations d'utiliser le véhicule personnel spécifiant que celles-ci sont valables uniquement pour les déplacements consécutifs à Examens psychologiques. .  
Outre la limitation probable du taux de remboursement des frais de déplacements, c'est aussi à notre liberté de fonctionnement que l'on s'attaque ; doit-on se voir limiter nos entretiens et examens psychologiques à un seul déplacement par exemple ?  
Les économies de fonctionnement dues à la RGPP (moindre taux, limitations des autorisations de déplacement, privatisation des modes de gestion...etc) n'ont pas que des conséquences financières. Elles fragilisent fortement le service public.

Tenez-vous au courant des problèmes rencontrés dans vos départements et des actions entreprises.

Le SNUipp intervient au niveau ministériel. Des audiences auprès de recteurs et d'IA ont eu lieu et sont prévues prochainement par les sections départementales du SNUipp, ainsi que des actions de protestation de tous les personnels itinérants.

### CHORUS, c'est quoi ?

La mise en œuvre d'une nouvelle application CHORUS pour la gestion financière des services de la fonction publique, impose maintenant dans toutes les académies l'utilisation d'un nouveau logiciel appelé DT (déplacements temporaires). Il en existe deux déclinaisons : GAIA pour la formation, ULYSSE pour les frais de déplacement des personnels itinérants. L'ancien fonctionnement de déclaration et de gestion de nos frais de déplacement est appelé à disparaître.  
L'application numérique de ce système oblige l'agent de l'Etat à entrer dans l'application par un identifiant et un mot de passe.

A ce jour, l'opacité règne dans la plupart des départements sur la mise en place et ses contraintes, d'autant plus que, dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques) et des suppressions de postes dans l'administration, des réorganisations des services des inspections académiques ont eu lieu. Les rectorats peinent à donner des éclaircissements.  
La réalité pour les personnels, ce sont des retards de paiement, voire des absences de remboursements des frais « traditionnels » et ce, depuis l'année scolaire passée.

### Sur le terrain

Dans certains départements la mise en place de Chorus a déjà eu des répercussions très négatives. L'obligation de déclarer les frais avec décision arbitraire de l'octroi ou non de la reconnaissance et de la validité des déplacements effectués est très contraignante !

Certains IA (Marne, Aube, ...) décrètent que les personnels ne seraient désormais défrayés qu'au tarif SNCF 2ème classe. Cette mesure d'indemnisation n'est pas conforme au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Ce décret précise explicitement que les collègues qui doivent utiliser leur voiture personnelle pour effectuer des déplacements liés à leur service sont indemnisés sur la base d'indemnités kilométriques (en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du nombre annuel de kms effectués).  
Si des transports en commun existent (bus, métro, train), ils peuvent bien sûr être utilisés si et seulement si ils permettent d'exercer effectivement sa fonction dans de bonnes conditions.

**Attention à des mesures arbitraires de l'administration qui ne respectent pas le droit des fonctionnaires.**

Catégorie puissance fiscale du véhicule	jusqu'à 2000 km	de 2001 à 10000 km	au-delà de 10000 km
5 cv et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
6 et 7 cv	0,32 €	0,39 €	0,23 €
8 cv et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

#### Textes de référence

Décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état ; Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques.

Ce journal a été réalisé par

Annette Claverie,  
Françoise Dalia, André  
Martinez, Sylvie Ottavi

## Sommaire

page 2. Frais de déplacements  
page 3. Infos  
page 4 et 5. Dossier : Prévention psychologique  
page 6. Lecture : L'Aide-mémoire du WISC-IV  
page 7. Co-Psy : la disparition  
page 8. En bref

**SNUipp** infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris  
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr  
Imprimé par nos soins  
Prix du numéro : 0,80 €  
**CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244**  
Directeur de publication : Michel Sévenier

## Infos

### Ordre professionnel

Suite au mouvement important contre les ordres professionnels lancé par l'intersyndicale de la santé et de l'action sociale, il semblerait que l'utilité de la structure soit maintenant questionnée par des parlementaires de l'UMP. Il faut maintenant qu'une nouvelle loi soit proposée pour abroger les ordres professionnels.

Pour les psychologues, il semblerait que la question de l'ordre ne soit plus à l'ordre du jour, le gouvernement, au vu de l'opposition massive de la profession, ne souhaitant pas provoquer un nouveau front du refus.

### Premier contrat d'objectifs signé dans le premier degré

Le premier contrat d'objectifs dans le premier degré a été signé début février par le rectorat de Toulouse : il vise à « améliorer la performance » des élèves et des pratiques professionnelles des enseignants. Le diagnostic est établi à partir des évaluations nationales de CE1/CM2, permettant ainsi de définir les priorités en termes de progrès. Établi pour trois ans, le contrat d'objectifs est piloté par des indicateurs chiffrés, dont le degré d'atteinte est mesuré chaque année dans un « rapport annuel de performance de la circonscription ».

Le SNUipp continue à exprimer de vives critiques sur ces évaluations nationales dont la conception ne prend pas en compte les critiques et les apports des enseignants via leurs syndicats et associations professionnelles. Si le SNUipp a réussi à faire reculer le ministère pour la publication des résultats par école, il s'oppose à un "pilotage" technocratique du système éducatif avec des critères de "rentabilité" directement importés du secteur marchand.

### Code de déontologie

Le code de déontologie des psychologues, rédigé en 1996, est en cours d'actualisation par les organisations qui avaient travaillé à sa première écriture. Il devrait être finalisé l'année prochaine pour être diffusé aux psychologues et aux pouvoirs publics.

### Audience au Ministère de l'éducation nationale

(novembre 2009)

#### Maintien du statu quo pour les psychologues

Le SNUipp, lors de sa dernière audience au ministère le 25 novembre 2010, a demandé la création d'un groupe de travail sur le devenir des psychologues des écoles et le maintien du recrutement DEPS pour 2010-2011.

Les conseillers du ministre estiment que le devenir des psychologues n'est, pour l'heure, pas menacé, qu'il ne faut rien modifier pour l'instant et voir si le recrutement actuel est viable pour les nouveaux enseignants recrutés après un master2. Cette solution attentiste ne règlera pas les problèmes de recrutement et de maintien d'un service de psychologie au sein de l'Éducation nationale.



Chauve-souris,  
Léon 7 ans

### RASED : Plus que des inquiétudes.

Après la mobilisation exceptionnelle de l'an passé pour sauver les RASED, malgré la circulaire 2009-088 soulignant leur existence dans les écoles, la question de leur pérennité à court et moyen terme se pose. Le MEN n'annonce plus la suppression des postes mais utilise des moyens plus discrets pour arriver à la disparition de ces postes.

En effet :

- Quel devenir pour les postes qui ont été sédentarisés ou sont surnuméraires dans le cadre d'une carte scolaire qui annonce la suppression de 16 000 postes ?

- Quel devenir pour les RASED quand sont prévus seulement 39 départs en formation pour les rééducateurs et 119 pour les maîtres d'adaptation (contre 252 et 544 l'an passé) ? Le nombre de départs en formation pour DEPS n'est encore pas connu.

- Qu'en sera-t-il des centres de formation CAPA-SH, DDEAS et DEPS avec les baisses de départs en formation et le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres ?

Ces questions ont fait l'objet d'un communiqué de presse des syndicats (SE-UNSA, Sgen-CFDT, SNUipp-FSU, Snudi-FO, CGT Educ'Action), des associations professionnelles (AFPEN, FNAME, FNAREN) et de parents d'élèves (FCPE, PEEP), assorti d'une demande d'audience.

Celle-ci a eu lieu le 22 mars 2010. Le ministère apporte un début de réponses aux inquiétudes exprimées. Il s'est engagé à organiser les formations selon des modalités qui devraient permettre à un maximum de candidats de pouvoir postuler sans remettre en cause le volume global d'heures de formation. Un groupe de travail sera mis en place rapidement pour examiner, départements par départements, l'implantation des postes et l'utilisation des moyens. Si le ministère annonce que l'effectif global des postes RASED (E, G, psy) sera maintenu à son niveau actuel, le SNUipp continue d'exiger le rétablissement de l'ensemble des postes supprimés. Les engagements du ministère seront mis à l'épreuve avec les opérations de carte scolaire actuelles.

# Prévention psychologique : une orientation de travail originale et nécessaire



Sylviane Giampino,  
psychologue et psychanalyste

« *Il est préventif de ne pas faire de zèle préventif* ». Sylviane Giampino, psychologue et psychanalyste, dans son dernier ouvrage « *Nos enfants sous haute surveillance* » co-écrit avec Catherine Vidal, neurobiologiste, situe les enjeux éducatifs, sociaux et psychologiques des mesures de diagnostic précoce des « *troubles* » des enfants.

Votre dernier livre écrit avec Catherine Vidal, neurobiologiste, prend position par rapport aux méthodes d'éducation et de soin qui se développent en France. Comment les caractériseriez-vous ?

A titre expérimental ou sous couvert de recherches-action, se développent des programmes de type mécaniste, inspirés de méthodes québécoises et supposés prévenir les problèmes de comportement. Sont proposés des outils standardisés comme des questionnaires de comportements ou des sessions « *d'apprentissages des habiletés sociales* », applicables en collectivité, fiches d'application et de données à l'appui; elles ont sensées être rapides et peu coûteuses. Certains démarrent à 2 ans. Ces outils comportent des risques de normalisation rigide, de conditionnement précoce des comportements, au détriment d'un projet plus global d'éducation ou de prévention.

A quelles approches du développement de l'enfant ces méthodes font-elles référence ?

A une approche prédictive et déterministe. Logique déterministe déclinée sous trois formes : le déterminisme neurobiologique (c'est dans le cerveau et les gènes), le déterminisme sociologique (certaines catégories sociales seraient plus pathologiques que d'autres), et le psychologique (à 3 ou 2 ans, à la naissance ou à la maternelle, tout serait joué).

Il s'agirait donc de repérer à grande échelle et de plus en plus tôt, les écarts à une norme comportementale. Ici les expressions de mal-être des enfants sont envisagées selon la logique du DSM, en terme « *troubles* », et non plus de symptôme à travailler. Se développent les étiquettes comme « *hyperactivité* », « *déficit d'attention* », « *opposition/provocation* », ou « *trouble des conduites* ». Le risque est grand de se centrer sur ce qui se voit, d'oublier ce qui fait souffrir l'enfant dans son développement, dans son contexte, dans son histoire. L'abus est enfin de laisser croire qu'à partir de certains « *troubles* », on pourrait prédire l'associalité, ou l'échec social...

Quels sont les écueils d'une prévention psychologique qui serait trop calquée sur le modèle médical ?

Une représentation erronée du développement psychologique des enfants avec des déroulés normalisables et linéaires, à l'image de la taille et du poids. Alors que le psychique participe davantage de processus imbriqués les uns dans les autres et avec des allers et retours nécessaires. Un progrès s'accompagne souvent d'une régression dans une autre sphère de la personnalité ou des apprentissages qui se remanie en même temps.

Et puis calquer l'idée qu'on pourrait éviter à l'enfant de tomber malade en agissant sur ce qui cause la maladie conduit à chercher des facteurs de risques. Puis, dans un souci d'aller toujours plus en amont, vers des « *indicateurs et critères de risques* » et glisser vers « *familles à risques* » et « *enfant en danger* ». Ici la statistique et l'épidémiologie soutiennent l'a priori d'une détermination socio-culturelle des « *populations à risque* ». C'est un retour modernisé à l'idéologie des classes dangereuses du début du XXème siècle. Que signifie le dépistage d'un risque de devenir ? L'enfant humain est un sujet interférent avec ce qui lui est donné à vivre, ce qui lui est dit ou caché. Il va composer son évolution non sans mal, dans ce qui se noue entre les différents niveaux de réalité et leur traitement imaginaire et symbolique. C'est une œuvre inconsciente, originale, imprévisible, en lien avec les autres et le monde. Les combinatoires sont infinies. Ce qui offre pour chacun ce possible formidable : être unique.

## Pour vous, la prévention psychologique se différencie et s'appréhende mieux en s'appuyant sur le concept de rhizome. Pouvez-vous développer ?

La prévention en rhizome est efficace du fait que ses actions de préventions sont diffuses, au sens de distillées largement et le plus souvent, menées délicatement. La prévention en rhizome s'effectue à travers des services et dispositifs qui, justement, portent peu souvent l'appellation de programmes de prévention. C'est pour ça que ça marche, c'est aussi pour cela qu'on a du mal à les évaluer en tant qu'action de prévention des psychopathologies.

Cette prévention diffuse agit sur trois registres, qui ne recouvrent que partiellement les registres médicaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Le premier est celui de l'accompagnement de la vie quotidienne des familles. C'est tout ce qui contribue à mettre les enfants dans des conditions pour grandir suffisamment bien. Les familles vont croiser des institutions d'accueil, d'éducation ou de soins "prévenantes" (suffisamment formées et non normatives) ou pas.

Le second registre est celui du soutien psychologique dans les aléas de la vie ordinaire. Un enfant peut se trouver perturbé lors d'une étape normale de son développement, ou par des événements inhérents à la vie de la famille, ou dans le service. Perturbé aussi par des obstacles internes ou personnels de santé, d'apprentissage ou de relations amoureuses par exemple. Selon les cas, ces occasions de perturbation sont autant des opportunités de remaniements et de maturation. Il est donc préventif de ne pas faire de zèle préventif, en restant vigilant.

Le troisième registre est celui de l'aide psychologique dans les accidents graves de la vie. On peut parler de prévention dans un tel contexte car chez les enfants confrontés à ces drames, on agit parfois pour du long terme.

Enfin, par delà la modalité, en rhizome, c'est à dire en réseaux et les niveaux d'intervention, une approche modeste éthique et humaniste de la prévention peut endiguer les dérives du contrôle et du triage des enfants et des familles.

## Vous insistez sur la place très paradoxale de l'enfant dans notre société. Que voulez-vous dire ?

Les découvertes de l'incroyable intelligence des bébés depuis 50 ans se retournent aujourd'hui contre eux. La petite enfance, avant 6 ans devient la cible des stimulations de « compétences précoces » et d'attentes de performances cognitives et adaptatives précipitées. Etre raisonnable, bien se conduire, être concentré, entrer dans les cadres, sont les mots de l'ordre d'un dressage d'adaptation précoce à des comportements en vue de préparer chaque fois l'étape suivante. À la crèche, préparer à l'école maternelle puis, à l'école maternelle, etc. Un enfant a besoin de pouvoir s'installer dans l'« *ici et maintenant* », dans le présent de son être. Écouter un enfant, c'est aussi investir et valoriser son présent.

Observons que c'est au moment du constat de la "dé-moralisation" de ceux qui régulent le monde que se propage une sur-moralisation des expressions tâtonnantes de l'enfance. On en vient dans notre pays, comme dans beaucoup d'autres, à faire croire que le mal de la civilisation moderne viendrait de l'enfance et qu'il faudrait le prendre à la racine, chez les tout petits.

C'est une perversion de posture.



## Comment le psychologue qui travaille en réseau peut-il aider à faire entendre et respecter cette dimension psychique du sujet qui fait le cœur de son métier ?

En ne s'ajoutant pas à la liste des croyants au rêve d'une prévention radicale et d'une maîtrise de l'inconnu du vivant qui pourrait virer au cauchemar. Les organisations sont des outils pour remplir des missions, et la manière dont elles sont remplies va produire chez les enfants et leur famille soit des effets de violence psychique, soit des effets de prévention psychique.

Chacun sait la portée symbolique de certaines rencontres sur le parcours d'un enfant qui peut le délier d'un destin auquel il semblait exposé. Cette "bonne rencontre" redonne sens au vécu, produit un gain d'humanité pour les deux. Souvent ce qui aura été efficace nous échappe. La prévention psychologique peut se penser comme toute démarche qui consiste à éviter des dommages occasionnés à la dimension humaine dans la personne. Ceci en prenant soin de sa dignité et en soutenant sa capacité à renouer sa confiance en les autres et en l'avenir. Le psychologue se place à mon avis à cet endroit-là. Soutenir dans l'école un espace de pensée pour que s'opèrent de bonnes rencontres, et que l'on maintienne toujours ouvert le futur des enfants.

## 3<sup>ème</sup> colloque scientifique du collectif « Pas de 0 de conduite »

« Les enfants au carré ? Une prévention qui tourne pas rond ! »

Prévention et éducation plutôt que prédiction et conditionnement.

Samedi 19 juin 2010 Palais de la mutualité à Paris

<http://www.pasde0deconduite.org>

## Lecture : L'Aide-mémoire du WISC-IV

Florence SAVOURNIN, psychologue clinicienne, formatrice à l'IUFM Midi-Pyrénées, et Bernard JUMEL, docteur en psychologie, psychologue clinicien et psychologue scolaire, sont les co-auteurs d'un ouvrage paru en 2009 aux éditions Dunod, *L'Aide-mémoire du WISC-IV*.



Florence SAVOURNIN est l'auteur des deux premières parties. La première, Repères théoriques pour l'utilisation du WISC-IV, aborde, en apportant certains éléments de réponse, les questions en lien avec « le pour quoi », le « pour qui » et le « comment » de l'utilisation. Tenter de mesurer l'efficacité intellectuelle d'un sujet au regard du WISC-IV nécessite l'articulation de concepts théoriques avec la prise en compte de facteurs multiples. La problématique des dérives possibles dans l'utilisation des tests est abordée. La mesure inhérente aux tests est par ailleurs évoquée comme directement liée à des enjeux sociaux ainsi qu'à ceux du Savoir.

Florence SAVOURNIN a répondu à une question concernant plus particulièrement un passage du chapitre 4 de la première partie, intitulé *De la responsabilité du psychologue*.

Vous soulignez que les psychologues « se trouvent convoqués, plus que d'autres, à l'écoute de la vulnérabilité ». « Cette fonction dans le social n'offre-t-elle pas aux psychologues la responsabilité de promouvoir, en parole et en acte, cette idée énoncée par J.Kristeva : « c'est la connaissance et la reconnaissance de la fragilité d'autrui plus que de son excellence qui conditionne le lien démocratique ? » Pourriez-vous apporter un ou des éléments de réponse à cette question ?

Les psychologues qui travaillent dans l'institution scolaire sont des généralistes : Ils rencontrent tout public. Chaque enfant, tous les parents peuvent rencontrer un psychologue à l'école, à part, bien sûr, quand un poste est vacant. Les missions du psychologue l'amènent aussi à rencontrer quotidiennement les enseignants au sujet d'un enfant en particulier, d'une situation collective difficile, d'une réflexion menée en équipe. Il est le plus souvent un point d'appui pour le directeur de l'école dans des moments de crise, dans la recherche du lien avec une famille, l'articulation avec un partenaire extérieur. L'inspecteur compte souvent - de plus en plus ? - sur sa présence dans les situations délicates, conflictuelles ou dramatiques.

C'est à l'écoute de la vulnérabilité que le psychologue, dans toutes ces situations, est convoqué.

L'école est un lieu social et vivant où l'on enseigne et où l'on apprend : il y a de la différence, de la défaillance, de l'impossibilité, de la résistance, du refus, des temps d'arrêt et de repli, du côté des enfants et du côté des adultes. Sa responsabilité, le psychologue l'engage dans la position qu'il tient dans chacune de ces situations tellement différentes dans lesquelles il est sollicité : intervenir ou non dans une situation, donner une information ou la taire, choisir de proposer un bilan avec un enfant ou un entretien avec une famille ; ses actes, bien qu'inscrits dans des missions, relèvent cependant toujours d'un choix.

La prise en compte de l'écart que manifeste un enfant par rapport à la norme scolaire est en train de changer, ce dont témoigne notamment le délitement des rased. De moins en moins reconnu



en tant que tel, cet écart tend même à disparaître sous des interprétations en termes de trouble de l'individu. Cette lecture univoque des symptômes des enfants-élèves contemporains, qui tend à envahir la scène, nous prive de la possibilité d'interroger le sens qu'ils pourraient détenir, pour un enfant en particulier et pour l'institution elle-même.

Notre école est engagée dans un « toujours plus » : toujours plus... de savoir, d'évaluations, de résultats, de réussite, de qualifications, de diplômes. Ce « toujours plus », qui constituerait une promesse de progrès et de justice sociale, prend aujourd'hui une tonalité pressante et oppressante dans un contexte de mutation des enjeux de l'école désormais soumise à une logique de productivité.

Dans ce contexte, les psychologues sont eux-mêmes confrontés à un paradoxe : permettre que de la fragilité soit entendue, reconnue, prise en compte, dans une institution qui doit désormais viser la performance, l'excellence, la production de compétences nécessaires à la compétitivité de l'économie du pays.

Comme le montre G.Paicheler, la psychologie doit son développement et son institutionnalisation à sa capacité à fournir des réponses pratiques aux besoins économiques et sociaux des pays industrialisés. Prendre en compte cette réalité dans l'histoire de notre profession doit renforcer notre capacité de résistance, singulière et collective, à nous adapter aux mutations en cours dans l'éducation nationale.

*C'est précisément cette idée que Marie Duru-Bellat remet en question dans son livre L'inflation scolaire, les désillusions de la méritocratie, Seuil, 2006.*

*Christian Laval, « La réforme managériale et sécuritaire de l'école », L'Appel des appels Pour une insurrection des consciences, Mille et une nuit, 2009*

*Paicheler G, L'invention de la psychologie moderne, L'Harmattan, 1992.*

## Co-psy, la disparition ?

### Un service public interne à l'Education nationale en voie de démantèlement : comment s'y prend l'état.

Le ministère a ouvert des discussions sur les missions des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO. Dans un calendrier si serré que l'on peut se demander s'il reste des marges de manœuvre, il s'agit de réexaminer des missions en fonction de la mise en œuvre de nouvelles dispositions concernant les entretiens d'orientation et la réforme des lycées. Dans le même temps, une mission interministérielle (emploi, éducation, enseignement supérieur, agriculture, haut commissariat à la jeunesse) est chargée d'élaborer un cahier des charges pour la mise en place d'un service dématérialisé chargé de l'information de tous les publics et du premier accompagnement vers le conseil pour l'orientation. Ce service dématérialisé devrait s'appuyer sur les services existants, publics ou privés. Il ne s'agirait pas seulement d'accès à l'information mais également à des « outils d'aide à la décision » au rang desquels on pourrait trouver tout un arsenal de prétendus « tests » ou « questionnaires » débouchant sur des productions de « profils ». Opération certainement lucrative pour certains, mais très contestable sur le plan scientifique et déontologique !

La labellisation des organismes autorisés à entrer dans le « service public d'orientation tout au long de la vie » se ferait non pas par réseau mais « site par site ». Ce qui se traduirait par des CIO labellisés et des non-labellisés, ce qui explique que des recteurs anticipent le mouvement en opérant des fusions et des fermetures de postes de

co-psy. La labellisation supposera de prendre en charge tous les publics y compris pour les bilans, la VAE, le conseil aux chômeurs et aux adultes en reconversion. Le SNES-FSU pose la question de l'avenir du corps des co-psy et des directeurs de CIO qui pourraient rapidement être remplacés par des « orienteurs » moins formés et moins acquis à une déontologie préservant l'espace psychique du sujet.

*“les missions des co-psys et des CIO redéfinies à l'extérieur de l'école”*

Pour le ministère, le rôle des co-psy se résumerait à un « conseil » ponctuel en direction de publics en voie de quitter l'école ou déjà sortis. Les missions des co-psy et des CIO sont en train d'être redéfinies à l'extérieur de l'école, non pas en fonction des besoins des élèves et des équipes d'établissements mais en fonction d'un cadre posé a priori, en conformité avec les recommandations européennes, s'imposant de la même façon pour les adolescents, les jeunes et les adultes. La qualification de psychologue serait abandonnée. Ce sont aux enseignants que sont confiées, dans le dernier texte sur le tutorat et l'accompagnement personnalisé (BO du 04/02/2010), les tâches d'information et de conseil. La boucle est bouclée. Il s'agit bien là d'un démantèlement du service public d'orientation de l'Education nationale.

Une stratégie et un calendrier à combattre avec les élèves, les parents d'élèves et les enseignants !

### 8<sup>èmes</sup> RENCONTRES POITEVINES de PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

*“L'enfant de moins de six ans : quel temps pour devenir élève ?  
L'élève de moins de 6 ans : quel temps pour être enfant”*

23, 24 et 25 juin 2010  
campus universitaire de Poitiers

## LECTURE

### Comment la psychiatrie et l'industrie pharmaceutique ont médicalisé nos émotions

Le livre de Christopher Lane, best seller aux USA en 2007 est une vaste enquête. L'auteur est professeur à l'université de Chicago, spécialiste d'histoire intellectuelle.

Il a eu accès aux archives de l'Association Psychiatrique Américaine et examine l'évolution des différentes versions du DSM-Diagnostic and Statistical manual- des années 50 jusqu'aux années 1990, le fameux DSM étant une référence mondiale, adopté par l'Organisation Mondiale de la Santé

Il prend l'exemple de la timidité et montre comment elle est devenue, en 6 ans, pour le plus grand bonheur de l'industrie pharmaceutique, une maladie :

*« la timidité ainsi qu'une foule de traits de caractères comparables relevaient de l'anxiété et du trouble de personnalité. En aucun cas ceux-ci ne pouvaient résulter de conflits psychologiques ou de tensions sociales, mais bel et bien d'un déséquilibre chimique ou de neurotransmetteurs défectueux à l'intérieur du cerveau. »*

Le DSM a multiplié les catégories psychiatriques, entre le DSM1 et le DSM4 on est passé de 100 à 400 troubles. Il n'a fallu que quelques années « aux psychiatres en question pour... transformer des émotions ordinaires en maladies relevant d'un traitement médical. »

L'équipe de Robert Spitzer « le psychiatre le plus influent du 20<sup>ème</sup> siècle » a procédé à un nettoyage de la terminologie psychanalytique y substituant la terminologie des psychologues du conditionnement, la terminologie psychiatrique classique était abandonnée au profit de la seule notion de trouble.

On comprend mieux comment se sont mis en place les « dys », chaque individu est potentiellement porteur d'un trouble : le champ de la médicalisation étant ainsi immense.

En s'appuyant sur le contenu des archives le livre cite des notes qui n'avaient pas été divulguées entre des dirigeants d'entreprises pharmaceutiques et reproduit des documents exprimant de graves inquiétudes sur les effets secondaires des médicaments.

Espérons que ce livre, avec d'autres va contribuer à démystifier les classifications du DSM.

## Réunions académiques ou départementales

**Devant la situation incertaine des psychologues de l'Education nationale, le groupe des 7 propose que soient organisées, dans les départements ou académies, des réunions d'information et d'échanges pour rendre visible notre profession et ses difficultés actuelles.**

Il s'agit d'attirer l'attention de l'administration, des collègues, des parents, des élus pour peser sur les discussions que nous demandons au Ministère. Pour ce faire, un maximum de collègues doit participer à ces réunions pour affirmer notre détermination collective à défendre un service public de la psychologie dans les écoles et les établissements scolaires.

Ces réunions départementales ou régionales peuvent prendre la forme de stages syndicaux sur le temps de travail (droit syndical). Les stages de formation syndicale (organisés sous l'égide d'un organisme agréé, par exemple FSU) sont ouverts à tous les fonctionnaires dans la limite de 12 jours par an et par personne.

Il faut faire parvenir la demande d'autorisation d'absence auprès de l'IA, sous

couvert de l'EN, un mois à l'avance. Les sections départementales du SNUipp disposent d'outils et de documents pour organiser des réunions délocalisées et prévoir des actions : conférences de presse, demandes d'audience auprès des IA et/ou des recteurs, courriers et/ou demandes d'audience auprès des élus locaux (députés, sénateurs), pétitions...

Rendez-vous déjà pris le 1er avril pour l'académie de Limoges, le 2 avril pour l'Aquitaine, le 15 avril pour l'Ile-de-France.

**Contactez rapidement la section SNUipp de votre département.**

## Transmission de listes nominatives ou de productions d'enfants : des règles de base

**Certaines écoles et RASED sont actuellement confrontées à des demandes de transmission de listes d'enfants en difficulté. Cela peut émaner de l'administration de l'Education nationale, d'organismes extérieurs (centres sociaux proposant de l'aide aux devoirs, contrats de ville avec les dispositifs Borloo et ses programmes de réussite éducative).**

### Ces données sont-elles à transmettre ?

**NON** : à l'heure où l'on vient de fêter les 20 ans de la convention internationale des droits des enfants, il est bon de rappeler la protection des données individuelles de tout sujet, adulte ou enfant.

Dans l'Education nationale, le partage des informations nominatives a clairement été rappelé dans un avis de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) émis en 2005 : un inspecteur de l'Education nationale (IEN) n'a pas à recevoir la liste nominative des enfants aidés par un RASED. Il doit être destinataire de « données agrégées », non nominatives (nombre d'enfants aidés, par cycle, par type d'aide etc...). Seuls les enseignants des écoles, les parents et le RASED sont habilités à connaître l'identité des enfants aidés.

L'IEN, lors d'inspections des enseignants, peut avoir accès à l'information orale comme aux productions des enfants, mais toutes ces informations doivent rester au sein des écoles. La conservation et la destruction des documents (demandes d'aides spécialisées, PPRE,...) sont de la responsabilité des écoles et des RASED.

Dans le cadre d'équipes pluri-disciplinaires de certaines MDPH, des productions d'enfants sont demandées. Il faut alors s'assurer que la consultation se fait en séance et que les documents ne seront pas inclus dans les dossiers d'enfants conservés, non pas dans l'Education nationale, mais dans les MDPH dépendant des conseils généraux. Dans la grande majorité des cas, les documents de synthèse établis par les enseignants suffisent pour l'éclairage pédagogique d'un dossier d'enfant.

Les résultats aux évaluations conçues par les enseignants comme les résultats aux évaluations nationales peuvent être fournis à titre indicatif mais les productions des enfants, les appréciations des enseignants sur le travail réalisé doivent s'échanger entre l'école de l'enfant et ses parents ou représentants légaux.

*L'inspection des psychologues sera l'objet d'un dossier dans le prochain SNUinfos Psychologues scolaires.*

## Question / réponse :

**L'IEN demande d'intervenir dans une école privée, pour une orientation MDPH ou autre, doit-on y aller ?**

C'est clairement NON. Nous sommes fonctionnaires d'état et nos missions ne stipulent pas une intervention dans l'enseignement privé. Il faut résister vivement à ce type d'injonction, d'autant que l'enseignement privé peut recruter ses propres psychologues. Nous informer de ces situations.

## NOUS CONTACTER

courriels :  
[francoise.dalia@snuipp.fr](mailto:francoise.dalia@snuipp.fr)  
[annette.claverie@snuipp.fr](mailto:annette.claverie@snuipp.fr)

adresse postale :  
128 boulevard Blanqui,  
75013 Paris

tél: 01 44 08 69 30